

ARE Nord-Pas-de-Calais

Mairie de LA COUTURE COURRIER RECU LE

🖸 RG 🖸 IVL 🖸 JMD 🖸 DB 🖸 JB 🛈 MG 🗇 CL 🖺 GM 🔯 JM:

MAIRIE DE LA COUTURE DIND DAS DISCIDILIDIES DIN DED DED DED DENS HOTEL DE LA VILLE DAF 🗆 SF 🗆 KG 🕮 IT 🗗 EP 🎜 FD 🗇 U 📮 KR 🗇 MK 🗇 OL 🕡 SS

62136 LA COUTURI

Téléphone:

Télécopie:

Courriel:

Interlocuteur:

Objet:

MAJDI Halima Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

VILLENEUVE D'ASCQ, le 31/05/2022

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PA0622522200001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse:

RUE DU TOURET

62136 LA COUTURE

Référence cadastrale :

Section AC , Parcelle n° 140 A 144/149/150

Nom du demandeur:

DAVISIGNY F

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un lotissement, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 311 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, une contribution financière¹ est due par la CCU à Enedis, hors exception. Le montant de cette contribution, transmis en annexe, est réalisé selon le barème en vigueur.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme et est susceptible d'être revue :

en fonction des actualisations des prix des raccordements,

09 69 32 18 39

03 21 46 37 77

npdc-are@enedis.fr

- en cas de non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires.
- si le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis pour instruire la présente autorisation d'urbanisme, et si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Romain DE CRUZ

Responsable de Groupe

PJ: Plan du réseau public de distribution d'électricité indiquant les travaux d'extension nécessaires

1/4

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les roccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ARE Nord-Pas-de-Calais 63 rue de la Commune de Paris 62100 CALAIS

SA à directoire et à conseil de surveillance Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442 Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex Enedis est certifié ISO 14001 pour l'environnement Enedis-DirRAC-DOC-AU2.3 V.3.1



¹ Cette contribution financière est prévue à l'article L342-11 du code de l'énergie



Pour information:

Nous tenons également à vous préciser que cette parcelle est surplombée par une ligne électrique aérienne ou traversée par un câble électrique souterrain, les constructions érigées sur ce terrain devront donc respecter les distances réglementaires de sécurité décrites dans l'arrêté technique du 17 mai 2001. Si ces constructions ne pouvaient se trouver à distance réglementaire des ouvrages, alors ceux-ci devront être mis en conformité. Dès l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire devra demander une étude à Enedis pour déterminer les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

enedls.fr

62100 CALAIS

ARE Nord-Pas-de-Calais 63 rue de la Commune de Paris





Annexe: Contribution due par la CCU

Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Part./Refact.
Consultation guichet unique pour DT séparées	1	177.92€	106.75 €	40 %
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	1	449.95 €	269.97 €	40 %
Mise à Disposition d'un agent d'exploitation (1 heure ouvrable)	4	89.99 €	215.98 €	40 %
Identification de câble	1	179.98 €	107.99 €	40 %
*Mise en chantier réseau souterrain avec marquage piquetage	1	813.96 €	488.38 €	40 %
Fouille confection accessoire HTA tranchée sous chaussée lourde	2	1 515.60 €	1 818.72 €	40 %
Mise en court-circuit d'un câble BT ou HTA	2	179.98 €	215.98 €	40 %
Raccordement câble HTA Alu dans un poste HTA BT	2	667.53 €	801.04 €	40 %
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	2	698.05 €	837.66 €	40 %
Fourniture et pose câble HTA souterrain 150 mm² Alu	380	21.78 €	4 965.84 €	40 %
Tranchée sous chaussée lourde	190	160.94 €	18 347.16 €	40 %
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde	190	73.99 €	8 434.86 €	40 %
*Etude et constitution de dossier réseau > 100 m et < 600 m	1	1 061.40 €	636.84 €	40 %
Montant total HT			37 247.17 €	

Pour votre information, en application de l'arrêté² du 17 juillet 2008, ce chiffrage intègre le fait qu'Enedis prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté³ du 28 août 2007.

Nous vous précisons que le délai des travaux sera de 4 à 6 mois après l'ordre de service de la CCU et l'accord du client au sujet des devis respectifs.

A titre d'information, la longueur totale du raccordement⁴ (hors branchements individuels) est de 380 mètres.



² Arrêté du 17 juillet 2008, publié au Journal Officiel le 20 novembre 2008, fixant les taux de réfaction mentionnés dans l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NB: Désormais les articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 sont codifiés aux articles L342-6 et L342-11 du code de l'énergie.

³ Arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi no 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

⁴ Total de la longueur du branchement et de la longueur de l'extension au sens du décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la



La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de :

2x190 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération,

Sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, nous vous demandons d'indiquer sur l'autorisation d'urbanisme que cette opération nécessite la création d'un poste de distribution publique sur le terrain d'assiette de l'opération (à la charge du pétitionnaire). Le maître d'ouvrage de l'opération devra se rapprocher d'ENEDIS afin de définir l'emplacement de ce poste de transformation.

consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité, l'extension étant limitée au réseau nouvellement créé.

4/4



PLAN TRAVAUX CCU

